



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 1^{er} juin 2017 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date de convocation du conseil municipal : **24 mai 2017**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Mailys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Guy **DEGREEF**, Hélène **DEGREEF**, Gontrand **DELASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Christophe **REGEON**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**

Étaient excusés :

Anne **LAURENT** a donné pouvoir à Serge **BEGOIN**
Gaëtan **HOCHART**, Timothy **KING**, Patricia **RAVAILLAULT**

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 20 avril 2017

Administration et Finances :

- SIVOS, contribution des communes
- Effacement de créances
- Convention de passage sur sentier de randonnée
- Charte de Gouvernance – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Subvention Maison Pour Tous

Questions diverses

- Avis accords subventions
- Devis débroussaillage ouverture chemin de Saint-Jean
- Travaux écoles :
 - Aménagement pièce Ecole Place de la Mairie
 - Transfert de la classe Route de Moulismes
- Cérémonie Monument Américains

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Administration et Finances

SIVOS, Contributions aux communes

Lors de la dernière réunion du comité du SIVOS GOUEX-PERSAC-QUEAUX, il a été décidé de demander aux communes une contribution répartie en **3 versements**. Soit un montant de 159.000 € à répartir sur les 3 communes.

La contribution est calculée selon le nombre d'élèves habitant la commune. Pour la commune de Persac, cette contribution s'élève à **95.648 €** (159 000 / 128 élèves au total X 77 élèves de Persac).

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

PERSAC = 95 648 €	
Avril	= 31 883 €
Juillet	= 31 883 €
Novembre	= 31 882 €

Effacement de créances

Le maire expose une situation qui doit faire l'objet d'une délibération pour admission en non-valeur de créances.

Le juge du Tribunal d'Instance de Poitiers, par décision en date du 11 mai 2017 a prononcé l'effacement des créances inscrites au dossier de surendettement d'une famille. Il convient donc de prendre une délibération nominative permettant de prendre en charge ce mandat :

- 248,30 € sur le budget Principal.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Convention de passage sur sentier de randonnée

Dans le cadre de l'amélioration des chemins de randonnées et de leur interconnexion, il a été décidé de relier le hameau de Saint-Jean au chemin de Nérignac.

Aussi, il s'avère qu'une partie du chemin communal dit de Saint-Jean, existant au niveau du plan cadastral, n'est plus repérée au sol et utilisée par un exploitant agricole.

La municipalité souhaite proposer à cet exploitant agricole une convention sous seing privé afin de maintenir le passage en limite de parcelle. Ce passage devra respecter les limites des terres cultivées et sera de la taille d'un sentier. L'entretien sera à la charge de la commune.

Régis SIROT donne lecture aux conseillers de la proposition de convention.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention - Délibération

Charte de Gouvernance – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Lors de la conférence des maires, il a été approuvé la charte de gouvernance du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Cette charte a pour objectif d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel pour l'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes Vienne Gartempe. Elle présente les enjeux, les valeurs, l'organisation de la gouvernance, les principes et les moyens de la co-construction du PLUI, et la concertation avec la population.

Cette charte est consultable en mairie et sera distribuée aux conseillers.

Subvention Maison Pour Tous

La trésorerie a soulevé un problème au niveau de la facturation SOREGIES, notamment pour le compteur électrique de la Maison des Associations. Actuellement, les factures pour ce point de consommation sont payées par la Maison Pour Tous et figurent sur l'état récapitulatif des factures d'électricité de la commune. Ce compteur étant au nom de la commune, c'est à cette dernière de régler les factures et non à la Maison Pour Tous.

Le maire rappelle qu'une subvention est versée à ladite association de l'ordre de 100€ + 2500€ en compensation du paiement des fluides.

Deux solutions sont proposées :

- mettre le compteur électrique au nom de la Maison Pour Tous et ce sera à eux d'honorer la facture
- diminuer la subvention perçue par cette association et la commune continuera de payer la facture d'électricité

Accord du conseil à l'unanimité pour garder le compteur électrique de la Maison des Associations au nom de la commune, de continuer à payer la consommation d'électricité et de diminuer d'autant la subvention accordée à la Maison Pour Tous- Délibération

Remboursement GROUPAMA - Sinistre Vestiaires

Suite au vol avec effraction au niveau des vestiaires du stade municipal, le week-end du 26 et 27 février 2017, le menuisier Jean-Marc BRUNET a changé les portes abîmées. GROUPAMA nous rembourse une partie des frais de réparation pour un montant de 663,92 €. Le conseil municipal doit donner l'autorisation au maire d'encaisser le chèque de remboursement.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à encaisser le chèque de GROUPAMA d'un montant de 663,92 € - Délibération

Requalification d'une parcelle en zone naturelle en terrain constructible

Régis SIROT donne lecture du courrier d'une administrée qui demande à la commune de transformer la parcelle cadastrée BO 166 en terrain constructible. En effet, son fils souhaite construire sa maison d'habitation ainsi que les locaux pour son entreprise sur cette parcelle, un peu à l'écart du centre bourg afin d'éviter toute nuisance liée à son activité.

La requalification de cette parcelle ne peut pas attendre l'élaboration du PLUI car il ne s'appliquera que dans trois ans.

En revanche, la commune peut demander auprès de la Direction Départementale des Territoires le changement de statut d'une parcelle par délibération.

Les réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité passent non loin du terrain, les raccordements seront pris en charge par l'administré.

Accord du conseil à l'unanimité pour répondre favorablement à la demande de l'administrée et pour requalifier la parcelle BO 166 en terrain constructible afin de garder cet artisan et sa famille sur la commune- Délibération

Questions Diverses

Avis accords de subventions

Alain FOUCHÉ a attribué à la commune une subvention d'un montant de 10 000€ au titre de sa dotation d'action parlementaire 2017 pour la rénovation de la salle des Fêtes.

La Commission Permanente du Conseil Départemental a accordé à la commune une aide d'un montant de 863€ pour la diffusion culturelle du spectacle New Orleans Society présenté par TC Spectacles le 8 juillet 2017. Pour rappel, la prestation s'élève à 1 765€.

Devis débroussaillage chemin de Saint-Jean

Jean-Luc COIFFARD a sollicité un devis auprès de Vauzelle Elagage afin d'ouvrir une partie du chemin communal de Saint-Jean (environ 900 m).

L'entreprise propose un devis pour un montant de 1 392,00€ TTC.

Devis camouflage des points de collecte des ordures ménagères

Afin de poursuivre et de finaliser l'opération de camouflage des points de collecte sur la commune, Gilles THOMAS a sollicité un devis auprès de l'ADECL pour des caches conteneurs. Cet organisme propose un devis pour un montant de 8 047,40€.

17 points de collecte seront camouflés. Certains ont été déplacés et modifiés pour recevoir cet aménagement.

Lorsque les points de collecte seront trop près de la chaussée, il sera mis un avertisseur avec les bandes réfléchissantes.

Travaux écoles :

Aménagement pièce Ecole Place de la Mairie

Hélène DEGREEF propose de réaménager la pièce à l'étage, ancien logement, de l'école Place de la Mairie qui a une superficie d'environ 20 m².

Selon le conseiller pédagogique de l'inspection académique de Montmorillon, lorsque le groupe d'élèves ne dépasse pas 19 enfants, il n'y a pas besoin d'un ascenseur et ni deux issues de secours.

Cette espace pourrait servir pour le travail en groupe et pour les activités périscolaires afin de libérer la salle de motricité.

Ce réaménagement nécessite un simple rafraichissement de la pièce : nettoyage, peintures... Ces travaux se feront pendant les vacances estivales. Le conseil municipal propose de contacter la MJC 21 afin de leur soumettre ce projet pour un chantier loisirs et sinon d'effectuer ces travaux par le personnel communal.

Transfert de la classe Route de Moulismes

Actuellement, la commune a son école publique en deux lieux : Route de Moulismes et Place de la Mairie.

Hélène DEGREEF souhaite transférer l'école « Route de Moulismes » à l'école « Place de la Mairie » afin de regrouper les classes. La seule contrainte est que la classe créée doit communiquer avec les autres. La construction d'une 3^{ème} classe doit être envisagée et réalisée en cohérence avec l'aménagement des places. Ce projet sera proposé au prochain conseil municipal.

Cérémonie Monument des Américains

Monsieur Christian RICHARD, Maire de TERCE souhaite organiser le samedi 16 septembre 2017 une cérémonie au monument des Américains, Route d'Adriers. Un descendant d'un des rescapés viendra sur les lieux du crash de l'avion et visitera les fermes aux alentours qui les a accueillis.

Un vin d'honneur pourra être offert par la commune sur les lieux, à l'étang de Chaume.

Enquête Schéma Touristique Départemental

Régis SIROT informe que le département de la Vienne souhaite mettre en place un schéma départemental de développement touristique. Afin d'associer les communes à cette démarche, le département a lancé une enquête. Cette enquête a pour but établir un diagnostic du tourisme sur le territoire afin de déterminer les grandes orientations à prendre tout en tenant compte des évolutions actuelles tourisme et de vos besoins.

Tour de table

*** Régis SIROT**

Informe que le service technique de la commune va accueillir un stagiaire du 19 juin au 22 juillet 2017. Le stagiaire travaillera le matin avec les employés techniques et l'après-midi, il sera chargé de rechercher des solutions alternatives aux produits phytosanitaires.

*** Hélène DEGREEF**

Propose que la commune organise un pot de départ à la retraite pour René BOUZIER, instituteur depuis 35 ans, le vendredi 7 juillet 2017 à 18h à l'école « Place de la Mairie ».

*** Guy DEGREEF**

Le projet de rénovation de la Salle des Fêtes suit son cours. L'architecte a été désigné, il souhaite effectuer les travaux assez rapidement et faire intervenir les entreprises locales dans le meilleur du possible. Il est prévu de consulter les associations, le 14 juin 2017 afin de recueillir leurs avis. A partir du 21 juin 2017, des réunions de chantier sont prévues toutes les semaines à 11h chaque mercredi. Le conseil municipal aura à se prononcer sur l'enveloppe budgétaire proposée par l'architecte fin juillet 2017.

*** *Gontrand DELASSUS***

Lors de la dernière réunion de la Commission Locale d'Information du CNPE de Civaux, il a été débattu de l'élargissement à venir du rayon du PPI à 20 km autour de la centrale. Cela concernera également la mise à disposition des « pastilles d'iode ».

*** *Frédéric FAUCHARD***

L'Association Sportive de Persac a demandé à l'Univers du Jardin de ressemer de la pelouse sur le stade de football. L'association envisage de réaliser un petit terrain d'entraînement afin d'éviter de trop abîmer le stade.

Fin de la séance à 22h25